

## Procès verbal Conseil Municipal du 3 juillet 2020 à 20h30

L'an **deux mille vingt**, le 3 juillet à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 juin s'est réuni à Précý sur Oise, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur **Bertrand BAECKEROOT**, doyen du Conseil Municipal.

### Étaient présents :

M. Philippe **ELOY**, Mme Adeline **SCHULD**, M. Bertrand **BAECKEROOT**, Mme Valérie **SAFFRAY**, M. Fabrice **POULET**, Mme Véronique **PAUL**, M. MICHEL **KOPACZ**, M. Roland **GILLET**, M. Christian **LE DANTIC**, Mme Brigitte **GEOFFRAY**, Mme Sylvie **VAN WYNSBERGHE**, Mme Florence **OCCRE**, M. Sébastien **MARTIN**, Mme Claudine **SORTELLE**, Mme Marie-Pierre **ENJOLVY**, M. Nicolas **FERRERE**, M. Franck **LATOUCHENT**, Mme Valentine **GAMBIER**, Mme Françoise **TESTART**, Mme Anne **MIRVILLE**, M. Joaquim **MARTIN SERRA**, M. Jérôme **PINSSON**.

**Était représenté :** M. Nathan **LEGAT** par Philippe **ELOY**.

Monsieur Roland **GILLET** a été désignée comme **Secrétaire de séance**

\*\*\*\*\*

### 1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Bertrand BAECKEROOT**, doyen des membres du Conseil Municipal, qui suite à l'appel nominatif de chaque membre présent a déclaré les conseillers municipaux cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leur fonction.

### 2 - ELECTION DU MAIRE

Sous la Présidence du membre le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Bertrand **BAECKEROOT** a pris la présidence de l'assemblée, conformément aux articles L.2122-4 à L.2122-8 du Code des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bertrand **BAECKEROOT** a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code des Collectivités Territoriales.

Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- Madame Valérie **SAFFRAY**
- Monsieur Fabrice **POULET**

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président de séance son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral (à annexer au procès-verbal) : 4
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue (si le nombre de suffrages exprimés est impair, prendre le chiffre pair supérieur) : 10

a obtenu :

- Monsieur Philippe **ELOY**: 19 voix

**Monsieur Philippe ELOY** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **3 - : NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 7 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- **d'approuver** la création de **cinq postes** d'adjoints au maire.

### **4 - : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-7-2-2 en date du 3 juillet 2020 fixant à 5, le nombre des adjoints au Maire,

Considérant que le scrutin est secret, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel

Après appel à candidature, une seule liste a été déposée, celle de Madame Adeline SCHULD.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 23
Bulletins blancs	: 4
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 19
Majorité absolue	: 10

La liste de Madame Adeline SCHULD a obtenu : 19 voix

La liste de Madame Adeline SCHULD ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés dans l'ordre de la liste et respectant le principe de la parité :

- 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : Adeline SCHULD
- 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Bertrand BAECKEROOT
- 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Valérie SAFFRAY
- 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Fabrice POULET
- 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Véronique PAUL

### **5 - NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre de conseillers délégués appelés à siéger ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité:**

- **d'approuver** la création de **deux postes** de conseillers délégués.

## 6 - ELECTION DES CONSEILLERS DELEGUES

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-7-2-4 en date du 3 juillet 2020 fixant à 2, le nombre des conseillers délégués,

Considérant que le scrutin est secret, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel

Après appel à candidature, une seule liste a été déposée, celle de Madame Adeline SCHULD.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 23
Bulletins blancs	: 4
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 19
Majorité absolue	: 10

La liste proposée par Monsieur ELOY a obtenu : 19 voix

La liste de Monsieur Philippe ELOY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés conseillers municipaux délégués au Maire et immédiatement installés:

- Sébastien MARTIN
- Nicolas FERRERE

Fin de séance à 21h05

Le Maire,  
**Philippe ELOY**

